



Arrêté portant avancement au grade d'infirmier hors classe

**La rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmier de catégorie A des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les infirmiers dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier hors classe, au titre de l'année 2026 :

RANG	CIVILITE	IDENTITE	AFFECTATION
1	Madame	LEBEGUE Nathalie	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE WALLIS ET FUTUNA
2	Madame	VILLEMEN Sylvie	CNAM
3	Madame	ANDRIET Marie Christine	COLLEGE JEAN PERRIN
4	Madame	WAYMEL Valerie	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE-GILLES DE GENNES – ENCPB
5	Madame	NASRI SEBDANI Helene	COLLEGE MODIGLIANI
6	Madame	TOGNON Leman Jeanne	LYCEE GENERAL SAINT-LOUIS
7	Madame	GONZALEZ Paula	COLLEGE DE STAEL

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 juin 2026

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,
rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines,

Thibaut PIERRE